CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1-Désignation

La société COMÉOS est déclarée en tant qu'organisme de formation professionnelle sous le numéro N° de déclaration d'existence : 73.31.03526.31. Le siège social de la société COMÉOS est situé au 33 chemin de Gentis 31320 VIEILLE-TOULOUSE. La société COMÉOS met en place et dispense des formations intra-entreprises, inter-entreprises, individuelles à Toulouse et sur l'ensemble du territoire national. La société COMÉOS réalise également des accompagnements sur-mesure, des coachings et des audits.

Client : co-contractant de COMÉOS
Contrat : convention de formation professionnelle conclue entre COMÉOS et le Client ou convention de prestation de service. Cette convention peut prendre la forme d'un contrat en bonne et due forme, d'un bon de commande émis par le Client et validé par COMÉOS ou une facture établie pour la réalisation des actions de formation professionnelle.
Formation intra-entreprise : Formation réalisée sur mesure pour le compte du Client, réalisée dans les locaux du Client, de COMÉOS, de tout tiers et/ou à distance.

Formation interentreprises : Formation sur catalogue réalisée dans les locaux de COMÉOS ou dans des locaux mis à sa disposition par tout tiers et/ou à distance.

2 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société COMÉOS pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acception sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

3- Documents contractuels Devis et attestation

Le Contrat précisera l'intitulé de la formation, sa nature, sa durée, ses effectifs, les modalités de son déroulement et la sanction de la formation ainsi que son prix et les contributions financières éventuelles de personnes publiques.
Tout Contrat sera établi selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur et plus précisément suivant les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Pour chaque formation, la société COMÉOS s'engage à fournir un programme détaillé mentionnant le tarif au client. À l'issue de la formation, une copie des feuilles d'émargement et une attestation de formation est fournie systématiquement au client.

4- Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur au jour de l'émission de la facture correspondante. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de COMÉOS SAS.

Tout retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée au montant de la facture pour frais de recouvrement. Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

Tout paiement différé de plus de 30 jours entraînera l'application de pénalités de retard calculées sur la base de 1,5 fois le taux d'intérêt légal.

5- Prise en charge et règlement par un OPCO Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient :
- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.
Si Coméos n'a pas reçu la prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement.
En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

6- Conditions de report et d'annulation d'une formation par Coméos

Coméos se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

7- Conditions d'annulation d'une formation par le Client

Toute formation ou cycle commencé est dû en totalité, sauf accord contraire exprès de Coméos.

Toute annulation d'une formation à l'initiative du Client devra être communiquée par écrit dans les conditions qui suivent pour les formations Inter et intra entreprises :
La demande devra être communiquée par e-mail à l'adresse contact@Coméos.com au moins quinze (15) jours calendaires avant le début de la formation. A défaut, 100% du montant de la formation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

8- Remplacement d'un participant

Quel que soit le type de la formation, sur demande écrite avant le début de la formation, le Client a la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire.

9- Dématérialisation des supports

Dans le cadre d'un engagement environnemental, toute la documentation relative à la formation est remise sur des supports dématérialisés.

10- Obligation et Responsabilités de Coméos

Coméos s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, Coméos n'est tenue qu'à une obligation de moyens.
En conséquence, Coméos sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.
En toutes hypothèses, la responsabilité globale de Coméos, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

11- Obligation du Client

Le Client s'engage à :
- payer le prix de la formation ;
- n'effectuer aucune reproduction de matériel ou documents dont les droits d'auteur appartiennent à Coméos, sans l'accord écrit et préalable de Coméos ; et
- ne pas utiliser de matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de Coméos.

12- Propriété intellectuelle, droit d'auteur et confidentialité

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique…), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de Coméos. Le client s'engage à ne

pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Il est expressément convenu que toute information divulguée par Coméos au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle (ci-après « Informations ») et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de Coméos. Le droit de propriété sur toutes les Informations que Coméos divulgue, quel qu'en soit la nature, le support et le mode de communication, dans le cadre ou à l'occasion de la formation, appartient exclusivement à Coméos. En conséquence, le Client s'engage à conserver les Informations en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations. Le Client se porte fort du respect de ces stipulations de confidentialité et de conservation par les apprenants.
La divulgation d'Informations par Coméos ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les Informations ou autres droits attachés à la propriété intellectuelle et industrielle, propriété littéraire et artistique (copyright), les marques ou le secret des affaires. Le paiement du prix n'opère aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur les Informations.
Par dérogation, Coméos accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de Coméos ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation. L'apprenant et le Client n'ont pas le droit, sauf accord préalable de Coméos :
-d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer le support de formation à l'exception de ce qui est prévu aux présentes Conditions Générales ;
-de désassembler, décompiler et/ou traduire le support de formation, sauf dispositions légales contraires et sans possibilité de renonciation contractuelle ;
-de sous licencier, louer et/ou prêter le support de formation ;
-d'utiliser à d'autres fins que la formation le support associé.

13- Ethique

Le Client garantit que ni lui ni aucune personne sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte n'a accordé ni n'accordera d'offre, de rémunération ou de paiement ou avantage d'aucune sorte, constituant ou pouvant constituer selon la règlementation applicable au Contrat et aux parties un acte ou une tentative de corruption ou de trafic d'influence, directement ou indirectement, en vue ou en contrepartie de l'attribution d'un avantage (ci-après les « Actes de Corruption »). Le Client s'assurera qu'une enquête sera

menée avec diligence en cas de preuve ou soupçon relatif à la commission d'un Acte de Corruption et sera signalée à Coméos.

Le Client garantit:
- que lui-même et toutes les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte, ont connaissance et se conforment à toutes les lois et réglementations sur la lutte contre la corruption qui leur sont applicables.
- qu'il a mis en œuvre des règles et procédures permettant de se conformer auxdites lois et réglementations;
- qu'il a mis en place des règles et procédures appropriées visant à prévenir la commission d'Actes de Corruption, par lui-même et par les personnes sous sa responsabilité ou agissant en son nom ou pour son compte;
- que les archives relatives à ses activités, y compris les documents comptables, sont tenues et conservées de manière à garantir leur intégrité.
La preuve de l'existence de ces règles et procédures évoquées supra sera communiquée sur demande à Coméos.

Tout manquement à une des obligations ci-dessus ouvrira le droit à Coméos de résilier immédiatement le Contrat et/ou de demander le paiement de dommages et intérêts

14 – Protection des données personnelles

Les informations recueillies sur les contrats, formulaires sont enregistrées dans un fichier informatisé par la SAS Coméos pour et uniquement pour accomplir les tâches administratives en lien direct avec l'objet du contrat de prestation. La base légale du traitement est l'exécution du contrat.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : services administratifs, pédagogiques et les formateurs associés à l'objet du contrat. La SAS Coméos ne cèdera aucune donnée à des tiers.

Les données sont conservées pendant 5 ans après la date de clôture de l'objet du contrat.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données DPD : à l'adresse **dpd@Coméos.com** ; 33 chemin de gentis – 31 320 Vieille Toulouse 05 61 44 01 32.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

15 – Communication

Le Client autorise expressément le groupe Coméos à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la conclusion d'un Contrat et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

16 - Loi applicable et juridiction

Les Contrat, les Conditions Générales de Vente et tous les rapports entre Coméos et son Client relèvent de la Loi française. Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable dans un délai de soixante (60) jours compté à partir de la date de la première présentation de la lettre recommandée avec accusé de réception, que la partie qui soulève le différend devra avoir adressée à l'autre, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Toulouse quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.